



## SEANCE DU 8 JUIN 2023

N° 2023-040

Date convocation : 02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à 18 h30,

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents :

Mmes PUECH, RATIE, SCHERRER, VERNIERES, VINDRINET  
MM BIOLA, CANALS, CASSAN, GOHIER, JULIEN

Absents - Excusés :

MM ARGENTIERI, CORON

Procurations :

Mme CATTIN à Mme RATIE, Mme CAUSSIDERY à Mme VINDRINET, Mme CERVERA à M. CANALS, Mme MARTIN-ABBAL à M. CASSAN, M. SANCHEZ à M. JULIEN

Elus en exercice : 17

Présents : 10

Absents : 2

Procurations : 5

Votants : 15

**Objet : Approbation du compte rendu financier de la ZAC**

**Secrétaire de séance : Vincent CANALS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal a défini les objectifs poursuivis par le projet de création de la ZAC Multi Sites des Traïsons-Martines et fixé les modalités préalables à la concertation.

Par délibération du 13 avril 2007, le Conseil Municipal a tiré favorablement le bilan de la concertation et la création de la ZAC des Traïsons-Martines.

La commune a souhaité pouvoir concéder l'aménagement et l'équipement de la zone dans les conditions définies par les articles L300-4 à L-300-5-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 29 février 2008, et à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de publicité prévue par la loi n°2005-809 du 20/07/2005 et ses décrets d'application, le conseil municipal a désigné la société SM PROMOTION en qualité de concessionnaire de la ZAC.

Par délibération du même jour, le conseil municipal a approuvé le projet de traité de concession de la ZAC Multi Sites et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Le traité de concession a été signé par les deux parties le 4 décembre 2008.

Conformément à l'article 25-3 du traité de concession : bilan financier et plans de trésorerie prévisionnel global, le concessionnaire présente et communique à la collectivité publique contractante un compte rendu financier comportant :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- le plan global de trésorerie actualisé,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de la réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir

Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2011 ainsi que l'avenant n°1 au traité de concession approuvant son transfert à la SARL « Traïsons du Fou ».

Les bilans financiers des années 2009, 2010 et 2011 ainsi que le bilan financier 2012 arrêtés au 30 juin ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2012.

La note de conjoncture du 31/12/2012 de la ZAC avec les perspectives 2013-2014, 31/12/2012 ainsi que les modalités de financement (programme revu) pour la partie 1 Fou » ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2013 ;

La note de conjoncture au 31/12/2013 avec les perspectives 2014-2015, l'état des dépenses et recettes prévisionnelles de financement (programme revu) ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2014.

La note de conjoncture au 31/12/2014 avec les perspectives 2015-2016, les modalités prévisionnelles de financement (programme revu au 30/04/2015), l'état des ventes année 2014 et 2015 ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2015

Les notes de conjoncture précisant les aspects financiers, commerciaux et les travaux a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2016, du 3 mai 2017 du 5 juin 2018 du 16 mai 2019, du 29 juillet 2020, du 20 mai 2021 et du 9 juin 2022.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Délibérante la note établie et présentée par la SARL « Traisors du Fou » représentée par M. Thomas SANGALLI et Mme Loëtitia GENIBREL

Cette note précise :

- Historique de l'Opération
- Avancement de la commercialisation
- Etat des Travaux Zone Sud
- Programmation de l'avancement de l'opération
- Données financières :
  - . Etat des engagements
  - . Accompagnement financier
  - . Etat des participations
  - . Evolutions notables des postes du bilan
- Etat des lieux du marché avec une analyse concurrentielle
- Propositions de décisions dans le cadre de l'évolution de l'opération

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,**

**APPROUVE** le bilan prévisionnel global présenté par la SARL Traisors du Fou.

**DECIDE** que la fin des travaux de la tranche 2 de la Zone Sud sera approuvée lorsque les travaux suivants seront terminés :

- les espaces verts,
- les enduits des clôtures,
- les cages de football dans le bassin,
- l'aménagement du bassin,
- les reprises du béton imprimé de la placette, à côté de l'aire de jeu.

**CONSTATE** que les travaux de la tranche 3 devraient être terminés fin juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 13 juin 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,

Vincent CANALS

